

207
DE
CE

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

DU

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

"MARMIER"

*Avec amendements jusqu'au
30 janvier 1919.*

*Incorporé sous l'autorité de l'Acte 48 Vict..
Ch. 12, Art. 5493 et suivants, amendés
par 59 Vict., Ch. 35, et Ed. VII, Ch. 36.*


Imp. LE "SOLEIL", Québec.

04400000